



Le tableau suivant indique la répartition des chaînes carbonées pour les hydrocarbures totaux mesurés au droit du sondage T5(0,1-1,6) :

**Tableau n° 8 : répartitions des chaînes carbonées en T5(0,1-1,6)**

Répartition des chaînes carbonées	Volatilité	Concentration en mg/Kg
C10-C11	Fraction volatile	<10
C11-C12		<10
C12-C16		<10
C16-C21	Fraction non volatile	40
C21-C35		860
C35-C40		160

D'après la répartition des chaînes carbonées, détaillée dans ce tableau, les hydrocarbures totaux mis en évidence au droit du sondage T5(0,1-1,6) correspondent à une fraction lourde et donc non volatil.

#### 4.4 - ANALYSES DES EAUX SOUTERRAINES

##### 4.4.1 - Référentiel pour les eaux

Une nouvelle approche ministérielle a été mise en place depuis le 8 février 2007 concernant la prévention de la pollution des sols et la gestion des sols pollués en France.

Ainsi, les valeurs guides utilisées jusqu'à aujourd'hui (VCI) dans les eaux souterraines et définies dans le guide méthodologique "*Gestion des sites (potentiellement) pollués*" (Version 2, Mars 2000) élaboré par le Ministère de l'Environnement ne sont plus applicables.

Les teneurs seront comparées aux limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, fixée pour l'application de la procédure prévue aux articles 5 et 7 du décret du 20/12/2001 pour « les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ».

En l'absence de valeurs sur les eaux brutes, la teneur sera comparée aux normes de potabilité recommandées par l'Organisation Mondiale pour la Santé.

L'ensemble de ces valeurs sont reprises dans le document de l'INERIS « *Eléments sur l'origine et le mode d'élaboration des valeurs réglementaires de l'eau, de l'air et des denrées alimentaires, applicables en France pour les substances chimiques* » (12/2007).

#### 4.4.2 - Résultats des analyses

Les résultats des analyses sont joints en annexe 8.

**Tableau n° 9 : analyses d'eau souterraine**

Paramètres	Unité	Valeurs de référence*	Pz1
<b>Métaux lourds (8)</b>			
Arsenic (As)	µg/l	100	< 5
Cadmium (Cd)	µg/l	5	< 1
Chrome (Cr)	µg/l	50	< 5
Cuivre (Cu)	µg/l	2 000	< 5
Mercure (Hg)	µg/l	1	1,8
Nickel (Ni)	µg/l	20	65
Plomb (Pb)	µg/l	50	<5
Zinc (Zn)	µg/l	5000	20
<b>Hydrocarbures totaux</b>			
somme HCT (C10-C40)	µg/l	1000	< 50
<b>COHV</b>			
PCE + TCE	µg/l	10	<0,2
THM = Chloroforme + Bromoforme + Dibromochlorométhane + Bromodichlorométhane	µg/l	100	5,5

\* annexes 1 et 3 du décret du 20/12/2001

Les autres composés organiques recherchés (BTEX, HAP) n'ont pas été détectés à des concentrations supérieures aux limites de quantification du laboratoire.

#### 4.5 - COMMENTAIRES DES INVESTIGATIONS

##### 4.5.1 - Lithologie

Au cours des investigations, les formations suivantes ont été rencontrées :

✓ Des remblais :

Cette formation est représentée par des remblais sableux à sablo-argileux, de couleur jaune à ocre. Ils ont été rencontrés sur l'ensemble de nos sondages jusqu'à une profondeur allant de 1,00 à 2,50 m.

✓ Des sables :

Cette formation est représentée par des sables fins ou des argiles sableuses, brun à ocre. Elle a été rencontrée au droit des sondages Pz1, T4 et T5 jusqu'à une profondeur allant de 3,00 à 4,80 m.

Des marnes calcaires beige ont été rencontrées au droit du sondage Pz1 entre 4,80 et 6 mètres de profondeur. De l'argile à meulière a été rencontrée au droit du sondage T6 entre 2,70 et 3 mètres.

Les coupes lithologiques des sondages sont jointes en annexe 9.